



Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **12**
Nombre de conseillers votants : **14**

Présents : Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Pierre FAURE, Emmanuelle PAQUIER, Alain MERLE, Mélanie NAUTIN, Olivier FLAVEN, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN, Audrey BOUVIER, Thierry ROUZIER, Sandrine PONCET

Absents ayant donné pouvoir : Fanny SOCQUET-JUGLARD a donné pouvoir à Mélanie NAUTIN, Anne MARECHAL a donné pouvoir à Alexia PROUST

Absents : Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. MERLE Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Pierre FAURE est désigné pour remplir cette fonction.

2026_19 : désignation d'un représentant de la commune au sein de la SEM PFI de la région grenobloise

Considérant que la commune est actionnaire de la SEM PFI de la région grenobloise,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant,

Le Maire propose de se désigner lui-même comme représentant de la commune et propose M. Alain MERLE en tant que suppléant.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

De désigner M. Eric ROSSETTI comme représentant du conseil municipal au sein de la SEM PFI,

De désigner M. Alain MERLE comme représentant suppléant au sein de la SEM PFI.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Eric ROSSETTI



Le secrétaire
Pierre FAURE



Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 038-213803281-20260320-2026_19-DE

Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.